

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 28 octobre 2021

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Joël LAFRECHOUX, Patrice COURTAUD, Roselyne LACOUTURE, adjoints, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Sophie LE SIRE-ROUILLON, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

Absents avec pouvoir : Isabelle BOETSCH avec procuration à Patrice COURTAUD, Christian PENOT à François BOCK, Pascal THIBAUT à Joël LAFRECHOUX, Sarah COLLOBER à Claude FERRON .

Excusé : Maud CERISIER.

Le secrétariat est assuré par : Sophie VERGNAUD.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages : 18

La séance débute à 20h00.

1 – Achat-vente Licence IV

La préfecture des Deux Sèvres a contacté la commune pour signaler l'achat de la licence IV de monsieur VIGAN ancien restaurateur pour un transfert dans leur département.

La mairie avait déjà été informée de cette cession lorsque que la SARL LA SOURCE BLEUE s'est installée ; toutefois l'entreprise a acquis la licence auprès de l'ancien restaurateur du Vieux Château (Stéphane Pichereau).

Il convient de conserver cette licence sur la commune, pour la céder éventuellement au restaurant du Vieux Château qui a des projets de réouverture.

Il est proposé de valider l'achat de la licence IV de monsieur VIGAN au prix de 8 000 € (proposé par l'établissement des Deux Sèvres).

Vote 18 Pour

2 – Subventions des associations

M. François BOCK rappelle que le SIVM a décidé de mutualiser le versement des subventions aux associations sportives et culturelles qui sont domiciliées sur Gençay et Saint Maurice la Clouère.

Une liste complémentaire d'association ayant transmis des demandes est présentée aux conseillers.

Basket 1 200 €

Team Trail 250 €

Volley Loisir 250 €

Athlétisme Smarves 800 € Il est précisé que cette association présente sur Gençay depuis des années sollicite une subvention pour l'achat de haies et starting-blocks permettant l'entraînement de la course sur les nouvelles installations du stade.

La proposition de versement de la somme de 2 500 € est soumise au vote.

Vote 18 Pour

3 – Convention Mécénat Sorégies

La commune doit renouveler la convention avec SOREGIES qui propose tous les ans l'installation gratuite des illuminations pour la période de Noël du centre bourg.

Vote 18 Pour

4 – Informations diverses

a/ Des décisions modificatives ont été prises par le maire :

- Virement de crédit pour l'achat et les frais de l'acquisition de « la maison de Pascal Audin » à l'association.

Compte 020 -Dépenses imprévues – 2000 €

Compte 2115-1106 + 2000 €

- Remboursement au prorata de la taxe foncière 2021 pour l'achat de l'immeuble du 19 Place du Marché pour un montant de 764,33 €

b/ M. Claude FERRON informe les conseillers d'un prochain rendez vous avec le Crédit Agricole pour la négociation d'un emprunt pour le terrain JOLLY et pour l'achat futur des pavillons des résidences seniors au promoteur.

C/ M. François BOCK présente le rapport annuel Eaux de Vienne Siveer sur la qualité de l'eau, qui sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pas d'anomalie constatée : l'eau potable est conforme à la réglementation en vigueur.

La consommation est stable ;

Le taux de réclamation également ;

Le non- recouvrement évolue en hausse de 4,82 % (au lieu de 3,50 % en 2017)

La perte est de 7 %

Pour revenir sur ce taux, les installations sont vieillissantes.

De types d'ouvrages mixtes sont présents sur la commune : un réseau d'eaux usées et un réseau des eaux pluviales. Lors de fortes pluies, la station ne dispose pas de la capacité suffisante au traitement et il a été demandé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'ARS une mise en conformité.

Eaux de Vienne Siveer a prévu de mettre en place un nouveau réseau d'eau usée, dont les travaux débiteront mi novembre rue de la Sallée ; les raccordements seront effectués par l'entreprise Arlaud.

5 – Questions diverses

- La voiture épave qui était sur la place de la salle des fêtes a enfin été enlevée par les services de gendarmerie.

M. Claude FERRON invite les conseillers à visiter un chantier de grande ampleur qui se déroule sur la commune de Saint Maurice La Clouère dans le but de rétablir le cours d'eau initial de la Menofle, petit cours d'eau, vers la Clouère; les travaux sont dirigés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région N-A.

- Economie

M. Joël LAFFRECHOUX indique qu'il a été procédé à une réorganisation de la Foire avec le concours de l'entreprise Frery : les commerçants non sédentaires seront regroupés sur le haut de la place du champ de foire, permettant un changement de circulation dans le bourg.

De nouveaux commerçants sont également attendus pour le marché du samedi.

Une nouvelle boutique, située Rue du Palateau s'ouvre sur Gençay : cette boutique proposera à des créateurs d'exposer et vendre bijoux, peintures, objets fantaisies ; le local de 60 m² permet l'accueil de 20 créateurs, sous forme de baux précaires de 3 mois.

Un projet de jardinerie - motoculture « Garden », va s'installer dans l'ancien bâtiment du Lidl ; ouverture prévue le 17/01/2022.

La commune est à la recherche de solution pour l'installation de Fabrice VILLEGGER société de dépannage multi bâtiments.

L'entreprise TOUMAI, ayant comme activité « cuisine végétale prototype de produits de substitution » occupe les locaux VIGAN, depuis le mois de septembre, à terme cette entreprise souhaite construire une usine de transformation sur la ZA de Verneuil , avec 30 emplois à la clef.

Une réunion avec diverses entités (Civraisien en Poitou, Région, CCI) a permis de favoriser une prise de contact avec ces entrepreneurs .

- L'assemblée générale des Amis du Vieux Château s'est déroulée en septembre : l'association souhaite relancer les animations en partenariat avec les associations voisines (Nouaillé-Maupertuis et Château-Larcher). Le château a fait l'objet de travaux importants, et la commune en a nettoyé la contre-escalpe. Il est prévu un comptage de véhicules rue de la Fontaine.

- M. François BOCK relate des incidents qui ont eu lieu sur la commune entre le 16 et 19 octobre.

Des individus font l'objet de plainte, pour agression envers un particulier et envers les pompiers qui voulaient intervenir. Le SDIS a porté plainte.

Dans un même temps la commune a subi un rodéo de scooters : une voiture a été dégradée au foyer logement, une intrusion a provoqué le déclenchement volontaire de l'alarme incendie. Une plainte a été déposée par la mairie.

Une des jeunes oies du plan d'eau a été sauvagement tuée à coup de bâton par un mineur : une plainte a également été déposée par le SIVM.

- Un arrêté de maison en péril a été pris pour les maisons BOUTIN et SERRA ; les travaux d'urgence réalisés par la commune seront inscrits au passif des propriétaires.

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30 ; il n'y aura pas de défilé ; des décorations seront remises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 25 octobre 2021.

Sophie VERGNAUD